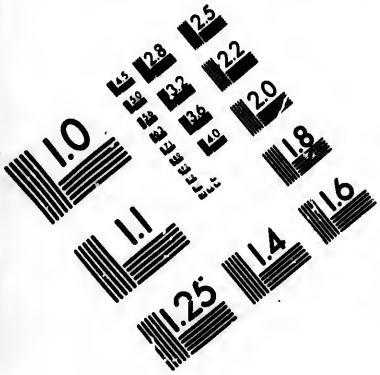

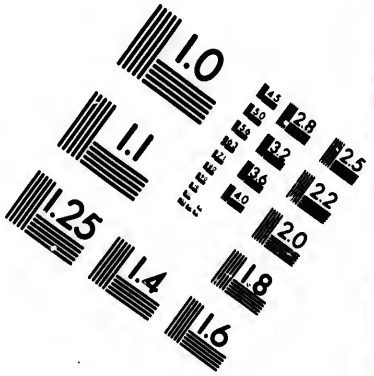

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

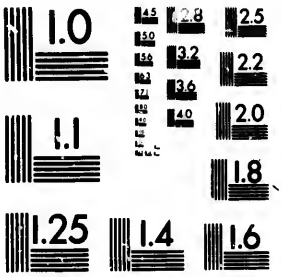

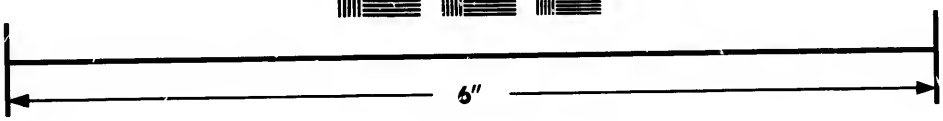

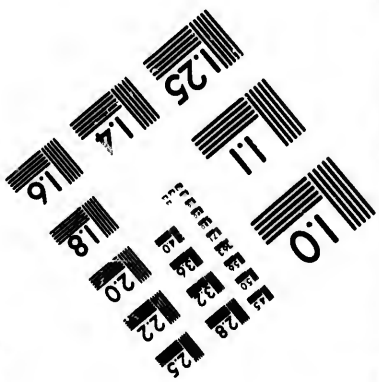

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

CIHM/ICMH
Microfiche
Series.

CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.

Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1984

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- [x] Coloured covers/ Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged/ Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated/ Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing/ Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black)/ Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations/ Planches et/ou illustrations en couleur
- [ ] Bound with other material/ Relié avec d'autres documents
- [ ] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/ La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- [ ] Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- [ ] Additional comments:/ Commentaires supplémentaires:

- [ ] Coloured pages/ Pages de couleur
- [ ] Pages damaged/ Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated/ Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [ ] Pages detached/ Pages détachées
- [x] Showthrough/ Transparence
- [ ] Quality of print varies/ Qualité inégale de l'impression
- [ ] Includes supplementary material/ Comprend du matériel supplémentaire
- [ ] Only edition available/ Seule édition disponible
- [ ] Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/ Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▽ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▽ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

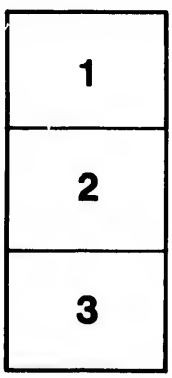

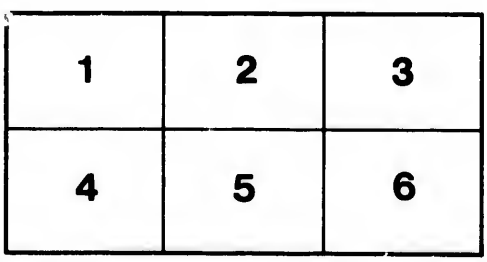

L'ESCLAVAGE

DANS

L'ANTIQUITÉ,

ET SON ABOLITION PAR LE

CHRISTIANISME.

L'ESCLAVAGE

DANS L'ANTIQUITÉ, ET SON ABOLITION PAR LE

CHRISTIANISME.

Etude faite devant le Cabinet de Lecture de Montréal, avril, 1858,
par GEORGE DESBARATS, JR., LL. B. & A. B.

L'ETUDE de l'esclavage dans l'antiquité paraît être, à première vue, une occupation assez inutile dans le siècle présent, et dans l'état actuel de *nos mœurs, qui n'ont pas eu à se plaindre* de l'invasion de ce fléau terrible. Cependant sous plusieurs rapports cette étude présente des avantages réels. Et d'abord, celui qui veut approfondir les lois de son pays, et qui aura dans ce but, étudié le droit Romain, qui fait partie essentielle de la législation du Canada, aura dû consacrer quelque temps à ce sujet : car les lois romaines sont tellement liées ensemble, que sans la connaissance du tout, plusieurs parties demeurent à demi comprises. Sous le point de vue historique surtout, il est très-intéressant de connaître l'esclavage, de voir cet édifice monstrueux s'élever et se maintenir, de le voir s'écrouler pierre par pierre sous les coups mesurés du christianisme. C'est pour tous une belle chose que de voir ce monstre, qui avait troublé pendant de si longs siècles les *eaux* de la société, s'abimer enfin, et disparaître sous les regards de cette religion humble et pacifique qui avait dit : " serviteurs obéissez à vos maîtres." Et n'est-ce pas un évènement qui mérite d'être bien connu de tous, que la guérison de cette maladie qui couvrait d'une lèpre honteuse les traits du monde ancien ? Ne devons nous pas nous efforcer de bien connaître quel est l'agent mystérieux qui a su empêcher ce fléau de nous atteindre ? Il est vrai que cette plante empoisonnée refoulée dans le sol par l'arbre de

la croix, a produit dans nos siècles modernes un rejeton affreux, qui a jeté des racines tellement profondes, dans les belles contrées méridionales du nouveau monde, qu'il y fait partie intégrante du système social : et cela en dépit de la constitution de ces états, dont la première page déclare que tous les hommes naissent égaux et libres. Mais cette exception est trop ignoble pour durer longtemps ; et si l'indignation des peuples ne l'a pas encore effacée, c'est qu'ils espèrent que l'esclavage, emporté par le souffle salutaire et constant du christianisme, disparaîtra bientôt des Etats-Unis d'Amérique.

Nous allons ce soir jeter un regard rapide sur l'histoire de l'esclavage chez les anciens, et de sa chute sous le christianisme. Nous verrons la moitié du genre humain soumise à l'autre moitié : celle-là méprisée et foulée aux pieds, soumise à toutes les misères possibles ; celle-ci placée dans les honneurs, se reposant sur la pourpre, jouissant de toutes les douceurs de la vie, celle-là condamnée à arroser de ses sueurs la terre, celle-ci en recueillant le fruit. Enfin on les verra dans des positions tellement différentes, que les deux grands génies de la Grèce, Aristote et Platon, se croient obligés de dire, (ce qui soulève aujourd'hui un sentiment d'horreur), que cette différence est établie par la nature, et que les esclaves le sont par nature, de même que le cheval et le mulet sont bêtes de somme par nature. Puis, au milieu de cet état affreux de la société, nous verrons surgir, lentement, majestueusement, la religion du Christ, et à sa voix persuasive, ces deux extrêmes se rapprocher, l'opprimé s'élever à la hauteur de la dignité humaine, l'oppresseur s'abaisser à son juste niveau.

Avant de commencer, nous prévenons nos auditeurs que tout ce que nous dirons contre l'esclavage, s'adresse à l'esclavage tel qu'il a existé chez les peuples anciens et non à l'esclavage *in se*, car la saine raison et le christianisme ne condamnent pas l'esclavage en lui-même. Ils ne se sont élevés que contre ses abus.

Nous ne remonterons pas pour chercher l'origine de l'Esclavage, aux temps antédiluviens, lorsque les géans faisaient la guerre aux enfants de Dieu. Nous descendrons plutôt vers le peuple juif, et nous écouterons Moïse qui donne à la nation

choisie de Dieu, les lois qui doivent la régir dans la conduite de ses esclaves. Qu'il devait être dur et avare, comme le lui reproche si souvent le Seigneur, ce peuple, chez lequel la loi se voyait obligée de tolérer la vente d'un enfant par son propre père ! Le fils ou la fille ainsi vendus, devaient servir leur maître durant six années ; à la septième, qui était l'année du jubilé, tout esclave devenait libre. Cette liberté leur était assurée par une autre loi qui défendait de les vendre en pays étranger. Et si l'esclave ainsi mis en liberté n'a pas le moyen de vivre, la loi pourvoit à sa subsistance : Voici les termes dans lesquels elle est conçue : " Et vous ne laisserez point aller les mains vides celui à qui vous donnerez la liberté, mais vous lui donnerez pour subsister un secours de votre troupeau, de votre grain, et de votre pressoir, comme des biens que vous avez reçus de la bénédiction du Seigneur votre Dieu." Belle prévision, qui ne se trouve point dans les législations payennes, et qui donnait à l'Esclave affranchi le nécessaire pour jouir tranquillement des prémices de sa nouvelle liberté. Il faut ici remarquer, que l'esclavage était toléré chez les juifs, comme plusieurs autres maux, à cause de la nature farouche de ce peuple ; et que les lois dont nous venons de parler étaient portées, *ad duritiam cordis*, selon l'Expression de l'Evangile. Mais aussi, la religion tempérait l'Esclavage, puisque nous trouvons une loi pour le cas de l'Esclave qui choisira de demeurer chez son maître. " Alors, dit le Seigneur, vous prendrez un fer aigu, et vous lui percerez l'oreille à la porte de votre maison, et il vous servira à jamais." Et afin que les maîtres usent de la plus grande douceur envers leurs esclaves, Dieu leur présente le souvenir de leurs propres souffrances en Egypte. " Souvenez-vous, dit-il, que vous avez été esclaves sur la terre d'Egypte, et que le Seigneur votre Dieu vous en a délivrés." Joignant ainsi au premier motif, celui de la reconnaissance. Cependant, malgré les instances fréquentes de Moïse, les Hébreux se ressentaient du contact des nations, dont ils étaient entourés, et chez lesquelles un esclavage cruel existait. Influencés par leur exemple, ils en agissaient parfois bien rudement avec ceux qui leur étaient soumis. On en trouve la preuve dans la loi même. " Si vous crevez un œil,

ou cassez une dent à votre esclave vous lui donnerez la liberté en dédommagement de sa perte : et, si un maître frappe son serviteur ou sa servante avec une verge et qu'ils meurent sous ses coups, il sera puni de crime ; mais s'ils survivent un jour ou deux, il ne sera pas soumis à la peine, car il les a achetés de son argent !" Cette loi, outre qu'elle fait preuve de la dureté des juifs envers leurs esclaves, semble portée exprès pour nous faire apercevoir combien supérieure est la législation Hébraïque sur ce point au droit paien, qui considérait l'esclave tellement comme une chose que le maître pouvait le tuer de la même manière qu'il eut égorgé un animal domestique ; et aussi, combien inférieur est l'Esprit des Ordonnances de Moïse à l'esprit de la législation du Sauveur, qui enseigne que tous les hommes sont frères ; que l'esclave est racheté du même sang qui a racheté l'homme libre, enfin que devant Dieu, il n'y a ni maître ni esclave.

La servitude des étrangers chez les Hébreux était très-sévère, étant à la fois réelle et personnelle, c'est-à-dire qu'étant attachés à la glèbe, ils étaient encore soumis aux travaux domestiques, et qu'obligés de parfaire un labeur forcé, sous un soleil brûlant, il leur fallait encore s'assujétir à la dureté et aux caprices de leurs maîtres.

Telle était aussi la nature de l'Esclavage chez les Lacédémoniens, qui furent les premiers à introduire ce fléau dans la Grèce. Il n'est guère besoin de rappeler la servitude des Hélotes, qui ayant osé lutter avec Lacédémone, furent deux fois vaincus ; et la seconde fois, Hélos fut détruit, et ses défenseurs emmenés en esclavage. Le nom de ces infortunés s'étendit dans la suite à tous les esclaves des Spartiates ; nulle part l'esclavage ne fût plus pesant que chez ce peuple guerrier. Les esclaves, outre leur maître particulier, avaient encore un maître impitoyable à servir ; ils étaient esclaves du public. On pouvait les maltraiter, et même les mettre à mort, sans crainte d'être châtié. Il était défendu de les affranchir, et on ne pouvait non-plus les vendre hors du pays. C'est ainsi qu'on en agissait chez les payens envers les peuples vaincus. Supposez un instant que le christianisme n'eût pas encore paru, lors de la conquête du Canada par l'Angleterre, que serions-

nous devenus?—c'est au christianisme que nous devons la liberté. Et cependant, il répugne que le meilleur sang Français devienne servile! Non.—Le désespoir eût armé nos pères, d'une force nouvelle, un suprême effort eût chassé l'envahisseur et nous ne serions pas,—ou nous serions libres comme nous sommes; mais la sagesse de Dieu a tout ordonné pour le mieux, et l'intelligence qu'il a donné à l'homme ne doit point scruter ses jugements! Revenons aux Hélotes. Leur nombre s'accrut énormément. Plusieurs fois ils se révoltèrent, mais à chaque tentative d'indépendance on les maîtrisait. A diverses reprises on en fit massacrer un grand nombre, sans autre cause que leur multitude toujours croissante. Leur dernière grande révolte eût lieu après un tremblement de terre, arrivé l'an 469 avant Jésus-Christ. Ils faillirent alors s'emparer de Sparte, mais cette fois encore leurs efforts ne furent suivis que de sévérités redoublées.

Ils furent enfin soulagés de leur joug pesant après la guerre du Péloponèse, et la liberté leur fut accordée, en récompense des services qu'ils avaient rendus à leurs maîtres dans cette circonstance.

Chez les Athéniens, et les autres peuples de la Grèce, l'esclavage était beaucoup moins rigoureux. Ainsi, à Athènes, l'esclave qui, sans raison, avait reçu des mauvais traitements de la part de son maître, pouvait demander d'être vendu à un autre. Mais le nombre des esclaves n'était pas moindre qu'à Lacédémone. Dans un recensement d'Athènes on compta 20,000 citoyens et 40,000 esclaves! Thucidide nous apprend que dans la guerre du Péloponèse, il n'en passa pas moins de 20,000 à l'ennemi. Leur nombre exigeait qu'on prit des mesures pour s'assurer de leur tranquilité. Platon conseilla qu'ils fussent mêlés entr'eux d'hommes de nations différentes, afin que, différant de goûts, de mœurs, de sentiments, ils ne pussent se concerter que difficilement. Cela ne suffisait pas, il fallait adopter à leur égard une règle de conduite d'une nature telle qu'elle ne les rebutât pas par sa sévérité, en même temps qu'elle ne donnât pas lieu à trop de liberté par sa douceur. Ecoutez, messieurs, une des lumières de l'antiquité se poser, sans pouvoir y répondre, un problème dont la solution était

réservée au christianisme. C'est Aristote qui parle :—" A la vérité, dit-il, la manière dont on doit traiter cette classe d'hommes, est chose difficile et pleine d'embarras ; car si l'on use de douceur, ils deviennent insolents, si on les traite avec dureté, ils conçoivent de la haine et machinent des complots." On pourrait ici parler de la doctrine de l'esclavage chez les Grecs, et des motifs dont ils s'appuyaient pour justifier cette appropriation qu'ils faisaient de la liberté de leurs semblables. Mais nous mettrons de côté ces idées pour les confronter plus tard avec les maximes du christianisme.

Quittons maintenant le rivage de la Grèce et transportons-nous à Rome, pour contempler l'esclavage chez cette législatrice des nations.—C'est ici, dans cette ville aux institutions fortes, que nous allons voir l'esclavage déroulant ses hideux replis, et exerçant tout son pouvoir sinistre. Car, si vivre des sueurs de ses semblables était une vertu, Rome Antique pourrait servir de modèle à l'univers !

Dans les commencements de Rome, lorsque la ville ne se composait que de quelques guerriers dont les besoins étaient restreints et qui vivaient du produit de leurs expéditions dans les campagnes d'alentour, les esclaves étaient peu nombreux ; et les seuls prisonniers de guerre étaient réduits à cet état. Si un guerrier faisait prisonnier l'un des ennemis, qu'il avait peut-être blessé dans le combat, il l'emmenait à Rome, et dans sa demeure, il était soigné par l'épouse de son vainqueur, qui pansait ses plaies. Bientôt la santé lui revenait et il commençait à aider un peu au service de la maison ; on le traitait avec douceur, et il faisait son travail avec bonne volonté. Sa liberté était peu restreinte. Car on se fiait à la parole d'un soldat, et on exigeait de lui la promesse de rester chez son maître. Si ses forces le lui permettaient, il assistait le père de famille dans ses travaux champêtres ; on le regardait bientôt comme un de la famille, et sa servitude, à la longue, ne consistait qu'à partager l'ouvrage de son maître, et non pas à l'en décharger complètement. S'il s'oubliait parfois jusqu'à faire usage de langage insolent, ou à refuser de faire quelqu'ouvrage, la plus grande punition qu'on lui infligeait était de lui attacher une fourche de bois sur le dos, et de lui faire par-

courir la place publique avec ce témoignage de sa faute exposé à la vue du peuple. Les mœurs de ces temps suffisaient pour contenir dans le devoir le peu d'esclaves qui se trouvaient à Rome. Telle est du moins l'idée que les auteurs les plus anciens nous ont laissée, touchant cet âge d'or de l'Italie. Ils nous disent que deux ou trois étaient le nombre ordinaire des esclaves dans chaque maison bien ordonnée. Lorsque Rome s'agrandit, et qu'elle eut besoin de recourir aux trésors de la nature pour la subsistance de ses citoyens, l'agriculture devint honorable, et c'était l'occupation principale des guerriers en temps de paix. On sait que c'est à tracer le sillon que Cincinnatus s'occupait, lorsqu'on vint lui offrir la dictature. Les esclaves ne prenaient qu'une part secondaire à ces travaux si estimés, et tant que l'agriculture conserva cette position distinguée, la république fut florissante : Ce n'est que lorsqu'on en vint à considérer cette occupation comme digne des seuls esclaves que la décadence des mœurs et de la force de Rome commença. Disons en passant, qu'il faut espérer que le travail des champs sera toujours en honneur parmi nous, malheur à ceux qui voudraient enseigner que c'est se dégrader que de cultiver la terre ! Ce serait un jour infortuné pour le Canada, que celui-là où nos bons habitants croiraient qu'il est une vie plus libre et plus heureuse que celle passée à labourer les champs de ses aieux.

Les conquêtes, les richesses, la vue de la civilisation Grecque, amenèrent dans Rome le luxe et la vanité. L'ambition, le désir de paraître introduisirent de nouveaux besoins. Le faste corrompit la simplicité Romaine. Les champs furent abandonnés aux esclaves. Dès lors, le nombre de ceux-ci dût augmenter. L'orgueil en demandait une foule pour obéir à ses caprices et faire étalage de sa fortune. A mesure que ce mal s'étendit, il fallût des lois pour régler l'état des esclaves, la manière dont ils devaient être traités, et le mode de les affranchir. C'est alors qu'on voit l'esclavage s'élever à côté du colosse Romain, comme un noir fantôme, qui jette son ombre sinistre sur toutes les parties du vaste corps, dont il devient désormais l'accessoire indispensable. C'est donc ici que commence l'histoire de l'Esclavage, tel qu'il a existé à Rome, jusqu'au renouvellement de la société par le christianisme.

Les lois devaient d'abord déterminer comment on devient esclave. Elles distinguèrent trois manières, et tout naturellement donnèrent des raisons d'une parfaite nullité pour justifier l'esclavage. On dirait à les entendre, que c'est la pitié qui les a inspirés. Le droit des gens a voulu, dit la loi Romaine, que les prisonniers de guerre devinssent esclaves, afin qu'on ne les tuât point. En second lieu, le débiteur insolvable peut se vendre à son créancier pour satisfaire à sa dette, et éviter ainsi l'emprisonnement. Et en troisième lieu, l'enfant né d'une mère esclave est esclave comme elle. D'abord il n'y a aucune nécessité de mettre à mort le prisonnier de guerre, la preuve en est qu'il a vécu. Tout ce qu'il faut, c'est de s'assurer tellement de sa personne qu'il ne puisse plus nuire. La première raison se trouve anéantie. Il est encore faux qu'un homme puisse se vendre, car le prix qu'il recevra appartiendra à son maître, comme accessoire de sa personne. Remarquez que nous parlons ici que dans le sens juridique. De plus, la politique défend de se vendre. Car en se dépouillant de sa liberté on se dérobe à sa patrie. Ensuite, comme dit bien Montesquieu, si la liberté a un prix pour celui qui l'achète, elle est sans prix pour celui qui la vend. Le troisième mode de devenir esclave est la naissance. Or il est souverainement injuste que l'enfant souffre du malheur de sa mère. Et la même loi qui a statué ainsi, décide autre part que l'enfant nait libre, pourvu que la mère ait été libre même un instant depuis la conception, *quia non debet calamitas matris ei noscere qui in ventre est*, parceque le malheur de la mère ne doit pas nuire à celui qu'elle porte dans son sein ; cette raison doit évidemment aussi l'emporter dans le premier cas.

Viennent ensuite les lois qui règlent la condition des esclaves. Qu'était-ce donc, que l'esclave dans l'état et la cité Romaine ? Rien ! pas plus que le cheval et le bœuf qui lui aidaient à travailler la terre. L'esclave était une chose, un animal que le maître pouvait tuer au gré de sa volonté. Si le bœuf ou l'esclave d'un homme détériore la propriété d'un autre, celui-ci a son recours contre le maître, pour dommages ; alors le maître doit payer les frais, ou abandonner l'esclave à l'autorité de justice. Tout ce que l'esclave gagne appartient à son

maître; excepté lorsque celui-ci, plus indulgent qu'à l'ordinaire, laisse à son serviteur quelques moments par jour, dont le produit lui sera donné sous le nom de *pécule;* de plus, le maître lui fera quelquefois gratuité de quelque *as*. Avec ce secours, et à l'aide d'une sobriété extrême, de présents faits au maître, à son fils, à sa fille, il pourra parvenir au bout de longues années à racheter sa liberté. Puisqu'il ne possède rien, il ne peut point faire de testament, d'ailleurs, la loi ne lui reconnaît pas de descendants, puisqu'elle lui interdit le mariage légal. Cependant elle a toléré un quasi mariage, le contubernium, mais les enfants qui en naissent sont comme le croît d'un animal domestique, incontestable propriété du maître; c'est là, la seule qualité qui leur appartient de droit.— Messieurs, si nous envisagions ces faits en historien ou même en philosophe, ce n'est pas sous cette diction froide que paraîtraient ces horreurs : Car elles font bouillonner le sang dans les veines de tout homme qui a un cœur. Voir ainsi les droits du père, de l'époux, ceux de la femme, foulés aux pieds, anéantis, voir cela, sans que l'âme se soulève d'indignation, est chose inconcevable ! Mais nous parlons en légiste, et la loi est impassible.

La loi Romaine permet de se servir, en justice, du témoignage de l'esclave, mais on ne l'interroge jamais autrement que sur le chevalet. Le tortureur est cependant responsable du *déchet* que la torture pourrait causer à l'esclave. Sa condition domestique est analogue à son état civil, sa vie ne tient à rien, c'est un objet de gain ; il sera donc mis à la culture de la terre, son travail devra compenser le prix de son achat, ses sueurs ne seront pas comptées, se fatigue-t-il, succombe-t-il, on le traite d'insolent, de rebelle, et le soir, il est jeté dans l'ergastule, chargé de fers, et ramené dans cet état au travail du lendemain. Le sort de l'esclave urbain est plus adouci, ses travaux sont moins rudes, mais d'un autre côté, il faut qu'il soit sur ses gardes pour ne pas déplaire à l'œil fastidieux de son maître, il faut qu'il soit parfait dans sa condition. Ce Janitor, que son maître a payé 10,000 sesterces à cause de son urbanité, ne devra jamais faire un faux pas, en ouvrant la porte aux étrangers ou à son maître. De même, la famille innom-

brable des courriers, cuisiniers, garde-chambres et une multitude infinie de serviteurs, devront être sans faute dans leur emploi. Outre ces domestiques inférieurs, la maison de l'opulent Romain contient des lecteurs, des scribes, des bibliothécaires, des *servi litterati*, dont la fonction est d'entretenir le maître sur des matières de science, d'art, de goût, de lui lire les poésies du jour. Il y avait encore des gladiateurs, des médecins, des artisans, des chantres, des acteurs, des danseuses, des nains, des bouffons, et qui pourrait les nommer tous ? Des *procuratores* dirigeaient cette famille innombrable, esclaves eux-mêmes la plupart du temps, mais dont la fortune et le luxe égalaient parfois celui de leurs maîtres. De ceux-ci, nous n'en parlons pas lorsque nous disons les misères des esclaves, mais ils ne forment pas la centième partie de leur nombre. Parmi les chantres, les médecins, les pages, se trouvent aussi des favoris dont le sort est tout-à-fait différent. Ce n'est pas sur eux que pèse l'esclavage : mais sur les centaines qui souffrent la violence, l'aigreur, et les caprices du maître, et c'est sur le vicarius, esclave d'un esclave plus riche ; et sur les servantes des superbes dames Romaines, qui tiennent à la main un stilet, dont elles percent souvent le bras de l'infortunée qui, chargée de teindre d'un carmin délicat les joues, et d'un noir d'ivoire très-fin les sourcils de sa maîtresse, peut-être vieille et laide, n'aura pas réussi à

" réparer des ans l'irréparable outrage."

C'est sur tous ces malheureux dont la moindre faute est punie du fouet, des chaînes, et parfois de la mort : témoin le vivier de Pollion dont les murènes s'engraissèrent sur les membres de l'esclave qui avait laissé tombé un ver de chrystal. Peut-être l'esclave, effrayé d'une telle fin prendra la fuite. Vains efforts ! Des fugitivaires traceront ces pas jusqu'aux confins de l'empire, et il sera ramené pour être marqué au fer rouge des lettres V. F. R., comme voleur de la propriété d'autrui. A-t-il mérité la mort pour faute grave, la croix en dehors de la porte Esquiline lui est réservée. Devient-il vieux ? Caton, le grave Caton, conseil charitablement de vendre son cheval et son esclave qui deviennent âgés, ou bien,

on le délaisse sur une île du Tibre, et on en achète un nouveau pour le remplacer.

La vente des esclaves avait lieu sur des marchés construits exprès. On les examinait comme on examine des bêtes de somme ; on faisait preuve de leur force, puis on les mettait à l'enchère. Un esclave nouveau rapportait un plus haut prix qu'un ancien, dont l'expérienee lui avait enseigné la ruse et la paresse. Un écriteau était attaché à chaque article de marchandise détaillant le nom, l'âge, la patrie du sujet. Ceux nouvellement arrivés de pays étrangers, avaient leurs pieds blanchis. Lorsqu'on les mettait en vente, on les exposait sur une pierre élevée, où tous pouvaient les voir; le prix des esclaves variait ; un esclave ordinaire valait de 20 à 30 louis ; un artisan habile valait trois fois cette somme ; quelques-uns étaient d'un prix bien plus élevé. Marcus Antonius donna 1600 louis, (200,000 sesterces,) pour une paire de jeunes pages, très-semblables et présentés comme jumeau.

Ainsi chaque homme distingué devait avoir ses deux, trois, quatre cents esclaves autour de lui, qui l'accompagnaient au forum, le protégeaient à la campagne, l'amusaient à la maison, et étalaient ses richesses aux yeux du public. Tous ces esclaves obéissaient au seul signe de tête du maître. Que cet homme doit être heureux, s'écriera-t-on ! Et pourtant ce maître tremble ! il lui faut une loi pour le protéger contre ses protecteurs ! Voyez ! quel est ce trouble au forum ? quelle est cette multitude de quatre cents hommes, femmes, enfants, qu'on chasse vers la place publique ! Quels sont ces cris ? Pédanius Secundus, le préfêt de Rome vient d'être assassiné ! Tous ses esclaves, selon la loi, sont condamnés à mourir ! Le peuple, tout Romain qu'il est, en ressent un tressaillement d'humanité, il s'émeut ! il se récrie contre la barbarie.

Le sénat entre en conseil : quelques faibles esprits, dit Tacite, reculent devant l'exécution de cette horrible loi ! mais un vieux Romain, le jurisconsulte Cassius, impose son autorité à l'assemblée : Chercherons-nous des raisons, quand nos aïeux plus sages que nous ont prononcé ? Sur 400 esclaves, nul n'a donc soupçonné ; nul n'a entendu ; nul n'a vu le coupable ? nul ne l'a arrêté, ni trahi ?" Et puis enfin, écoutez comme

les sophistes raisonnent, toujours de même. En voici un qui, pour obtenir une bonne fin, approuve l'emploi de mauvais moyens. "Il périra des innocents! dites-vous; quand une armée a manqué de courage et qu'on la décime, les braves comme les lâches courent les chances du sort. Il y a quelque chose d'injuste dans tout grand exemple, mais l'iniquité commise envers quelques hommes est compensée par l'utilité que tous en retirent!" Remarquable parole, dit De Champagny, et qui contient toute l'antiquité! c'est Caïphe disant: Il est utile qu'un homme meure pour le peuple. Et les quatre cents hommes, femmes, enfants, sont massacrés impitoyablement!— Mais qu'est-ce que l'exécution de 400 esclaves, comparée au meurtre de ces légions de gladiateurs, dont les riches, pour se rendre populaires, répandaient le sang dans l'arène de l'Amphithéâtre? César en fit combattre trois cent vingt paires. Trajan en présenta 10,000, au peuple! A la seule mention de ce nombre, on s'écrie, mais quel était donc le nombre des esclaves? Nous venons de voir qu'un seul homme en comptait 400: cela n'est rien---Scaurus en avait 4,000, Crassus en avait un peuple; ses architectes et ses maçons seuls, s'élevaient à 500!

Mais voulez-vous mieux comprendre leur nombre? Voyez cette armée dans la plaine de Silare: le désespoir l'anime! Ce sont 70,000 esclaves qui ont secoué leurs fers. Spartacus les conduit. Rome a tremblé à leur vue, et elle oppose armée à armée. Les légions de Spartacus ont dévasté les campagnes, et fiers de leurs forces, elles vont se mesurer avec l'armée de l'empire. Crassus s'avance: le choc des phalanges fait tressaillir la plaine. Inutiles efforts des nouveaux émancipés! La société ancienne triomphe, les espérances des esclaves se sont éteintes, leur sort est devenu plus amer avec le dernier souffle de Spartacus.

Quinze lustres se sont écoulés depuis que ce coup terrible tomba sur les esclaves. Un cantique de joie a retenti dans les cieux. Une douce aurore naît et se répand sur les confins de l'univers. L'auteur du christianisme est né, la délivrance du genre humain est proche et le monde ne le sait point. La société va se dégradant se corrompant, jusqu'au moment où se fait voir cette lumière venue de l'Orient: Comme pour mieux

faire sentir aux nations futures, le pouvoir régénérateur de cette religion qui a pu transformer une société entièrement corrompue en une église toute sainte ; qui a pu tirer de leur léthargie des hommes qui jouissaient de toutes les délices que le luxe et les richesses peuvent procurer, pour leur faire embrasser une vie toute spirituelle et mortifiée ; qui a pu substituer à des doctrines sensuelles, et qui flattent les passions humaines, des dogmes d'une sévérité inconnue jusqu'alors ; enfin, qui, enseignée par de pauvres pêcheurs, persécutée, décriée, méprisée, a pu s'emparer de l'empire du monde entier. Ce n'est point par la violence et par une secousse soudaine que le christianisme est parvenu à opérer ce merveilleux changement. C'est en opposant la douceur à la force, la patience à la persécution, la sainteté des enseignements au sensualisme de la vie. La nouvelle doctrine s'insinue partout ; Paul l'annonce en plein forum, ses disciples circulent dans toutes les places publiques, on en parle partout. On la discute au sénat, au palais ; les sophistes en font l'objet de leurs dilemnes. Sénèque ne l'ignore pas, ses écrits sont empreints malgré lui de ses saintes maximes. Le monde s'émeut du prédit des évènements remarquables ; le grand Pan est mort : les oracles sont muets ; les écrits de Paul passent de main en main. On compare ses dogmes à la philosophie de Platon, d'Aristote, d'Epicure. On entend la doctrine ancienne qui s'écrie à la suite d'Homère, que Jupiter a ôté aux esclaves la moitié de l'esprit. Platon le répète. Et Aristote nous apprend que l'esclave est une seconde espèce d'homme ; qu'il est distingué de l'homme libre, par la nature même, celui-là étant robuste de corps, rude, doué de peu d'intelligence ; celui-ci plus délicat, formé plutôt pour les exercices guerriers que pour le travail de la terre, et doté d'un esprit élevé. Voyez cette grande lumière de l'antiquité qui prend l'effet pour la cause ! Il ne s'aperçoit pas que c'est le travail des champs qui rend l'esclave robuste, et l'étude qui rend l'homme libre plus spirituel. On écoute ensuite le christianisme qui élève la voix, non pas affaiblie par la passion ; obscurcie par l'orgueil ; mais pure et forte, telle qu'elle se fit entendre dans le sermon sur la montagne. Et on l'entend qui s'écrie par la bouche de St. Paul : " Nous avons tous été baptisés dans le même esprit pour n'être tous ensemble qu'un

même corps, soit Juifs, soit Gentils, soit esclaves ou hommes libres. Vous êtes tous enfants de Dieu, par la foi qui est en Jésus-Christ. Car vous tous qui avez été baptisés en Jésus-Christ, vous avez été revêtus de Jésus-Christ ; il n'y a plus de Juif ni de Grec, il n'y a plus d'esclave ni de libre, il n'y a plus d'homme ni de femme, mais vous n'êtes tous qu'un en Jésus-Christ !"

" Le cœur se dilate, dit Balmès, aux accens de cette voix qui proclame hautement les grands principes d'une fraternité et d'une égalité saintes. Après avoir entendu les oracles du paganisme, inventant des doctrines pour abaisser de plus en plus les malheureux esclaves, il semble qu'on se réveille d'un songe plein d'angoisses, et qu'on se trouve avec la lumière du jour au milieu d'une réalité renaissante. L'imagination se plait à contempler ces millions d'hommes courbés sous la dégradation et l'ignominie, levant à cette voix leurs yeux vers le ciel, et exhalant un soupir d'espérance."

C'est ainsi que nous sentons nous, dix-huit siècles après ces évènements. Mais les maîtres de ces esclaves ne raisonnaient pas ainsi.—On traite la doctrine du Christ de dangereuse ; la persécution s'élève ; on chasse de Rome les chrétiens. Ce sont les amis des esclaves. Les esclaves vont se révolter !—ne le craignez pas ! Paul a prévu cette possibilité, il dit dans son épître à Timothée :—" Que tous ceux qui sont sous le joug de la servitude sachent qu'ils sont obligés de rendre toute sorte d'honneur à leurs maîtres, afin de n'être pas cause que le nom et la doctrine de Dieu soient blasphémés." Ces paroles semblent d'abord singulières. On dirait que Paul tient à l'esclavage ; mais soyons persuadés que si l'apôtre n'eût vu les difficultés qui se fussent attachés à une émancipation soudaine et générale, il eût été le premier à en donner le signal. Il prévoyait au contraire le cours des évènements que produirait la doctrine du Christ, et il souffrait ce qu'il ne pouvait empêcher. On dirait même qu'il le sanctionne. Mais les Romains n'envisagent que le côté de sa doctrine qui tend à l'émancipation ; la persécution commence.

Les chrétiens aux lions ! crie-t-on de toute part, et l'on voit nobles et peuple, maîtres et esclaves se précipiter à l'envie dans l'arène, et du sang des martyrs naissent de nouveaux

fidèles ; les esclaves reçoivent de toute part la bonne nouvelle : ils s'échappent le matin de leurs loges pour fréquenter l'assemblée des fidèles ; ils apprennent que le maître et l'esclave sont égaux de droit ; et cependant ils obéissent. Les maîtres aussi prennent connaissance de la doctrine nouvelle, et convaincus de sa vérité, affranchissent les esclaves chrétiens. —C'est petit à petit que ce travail se fait. M. Guizot eût désiré le voir se faire dans une année ; il reconnait bien que le christianisme y a mis la main, mais, dit-il, l'esclavage a subsisté longtemps au sein de la société sans qu'elle s'en soit beaucoup étonnée, ni fort irritée." L'Eglise et son esprit répandu sur les fidèles étaient aussi sages, ce nous semble, que M. Guizot. Que serait devenu ce peuple d'esclaves, affranchis tout-à-coup,—où aurait-il trouvé sa subsistance, autrement qu'en bouleversant la société ? Non, l'Eglise en agissait plus sagement, et l'Esprit qui la dirigeait ne se trompait point. Ce n'est pas en une journée, ni en une année que se transforment les idées, les mœurs d'un peuple. L'arbre courbé à gauche a besoin d'être longtemps tenu plié à droite, pour qu'il prenne une position verticale. St. Paul sentait bien toute la malice de l'esclavage ; nous l'avons dit, s'il l'eût pu, il eût été le premier à proclamer l'émancipation universelle. Il se contentait de répandre la lumière par degrés ; d'instruire les peuples doucement ; d'insinuer ses doctrines dans les cœurs de telle manière qu'elle y opérât sa mission sans qu'on s'en aperçût. Et ces doctrines progressaient. Et le paganisme s'affaiblissait. C'est ainsi que dans les pays où le catholicisme mêle un nombre considérable de ses adhérents, à la masse d'une société protestante, celle-ci reçoit par le contact, une teinte plus adoucie, un caractère plus sociable, ses préjugés s'affaiblissent. Elle perd de sa roideur, et assimile davantage ses idées à celle du catholicisme. Ainsi, dans les premiers siècles, le christianisme traînait à sa suite les idées et les mœurs des paiens eux-mêmes : et la doctrine de l'esclavage perdait de sa rudesse, et se préparait à une transformation complète. Les lois commencèrent à s'adoucir, le maître n'eût plus le pouvoir de mettre à mort son esclave, sans autorité de justice : sous Constantin, on mit des restrictions au combat de gladiateurs, et Honorius eût le bonheur de les voir cesser entièrement. Enfin, Justi-

nien déclare que l'esclavage est une institution du droit des gens établie contre nature. Le même changement se voit dans les opinions. Comparez Sénèque à Ciceron. Ce dernier dit, par exemple, que les esclaves ne doivent pas être traités avec trop de rigueur, qu'on ne doit pas leur refuser le nécessaire ; car on doit rendre à chacun ce qui lui est dû. Sénèque va jusqu'à enseigner qu'il faut regarder les esclaves comme des commensaux, des compagnons, de moins nobles amis, et qu'il n'est pas plus permis de les maltraiter que le reste de ses semblables ! A quelle source Sénèque avait-il puisé cette doctrine ? Il y a longtemps qu'il a été prouvé qu'il connaissait la doctrine de St. Paul,—ce n'était pas en secret qu'elle se prêchait ; " rien de tout cela, dit St. Paul, ne s'est passé à l'ombre."

Et d'année en année la lumière brillait plus vive. Voyez les docteurs de l'Eglise qui annoncent la même doctrine que St. Paul, et alors on ne les persécute pas ; les esprits sont préparés. Ecoutez, par exemple, le Grand Augustin, qui proclame la liberté de l'homme : " Ainsi le veut l'ordre de la nature, ainsi l'homme a été créé de Dieu ; Dieu a dit à l'homme de dominer sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel et les reptiles qui rampent sur la terre ; il a voulu que la créature raisonnable, faite à sa ressemblance, ne dominât que sur la créature privée de raison ; il ne l'a point établi la domination de l'homme sur l'homme, mais celle de l'homme sur la brute !" Tel était l'esprit qui animait l'Eglise. Mais elle ne s'arrêtait pas à de froides théories. Elle a aussi des enseignements pratiques ; St. Paul dit aux maîtres : " Sachez que vous avez les uns et les autres un maître commun dans le ciel devant lequel il n'y a point d'exception de personnes. Rendez-donc à vos esclaves ce que l'équité et la justice demandent de vous." Ailleurs, en envoyant à Philémon un esclave fugitif devenu chrétien, Paul lui écrit : " Je vous prie pour mon fils Onésime, recevez-le comme mes entrailles, non-plus comme un esclave, mais comme un frère bien aimé, s'il vous a fait tort, ou s'il vous est redevable de quelque chose, mettez cela sur mon compte."

C'est ainsi que Paul, Augustin, tous les papes, tous les docteurs de l'Eglise enseignent en théorie et en pratique. La

religion eut pu alors laisser à la société l'exécution de ses projets ; mais son zèle ne le permet pas. Elle met la main à l'œuvre, les décrets des papes, les règlements des conciles tendent tous à adoucir le sort des esclaves, ou à les émanciper. Ainsi un concile impose sept ans de pénitence publique à la maîtresse qui aura frappé son esclave de manière que la 3me journée elle en meure, ou à plus forte raison, si elle succombe avant ce temps. D'autres conciles offrent aux esclaves un refuge dans les Eglises, et menacent les maîtres qui iront les y chercher pour les maltraiter. D'autres encore, consacrent les esclaves de l'Eglise, et défendent de les aliéner, si ce n'est pour les faire parvenir à la liberté ; ou bien, ils ordonnent qu'à la mort d'un évêque, tous ses esclaves deviendront libres. Ou, ils imposent aux prêtres la charge de racheter les malheureux, privés de leur liberté, et poussent le zèle dans cette œuvre sainte, jusqu'à employer à cet usage les biens de l'Eglise et les vases sacrés mêmes. D'autre part, on voit cette bonne mère prendre les affranchis sous son manteau, et les mettre à couvert de toute insulte ou injure. Plus tard, en Angleterre, on entend les conciles élever la voix contre le commerce des esclaves. C'est ainsi que de siècle en siècle depuis que Paul écrivait à Thimothée, jusqu'au jour où le dernier des esclaves fut affranchi, on voit l'Eglise travailler par sa doctrine, par sa législation, par ses œuvres, à l'émancipation des esclaves. A la suite de ces faits, écoutez ce que dit M. Guizot : " L'esclavage a subsisté longtemps au sein de la société chrétienne, sans qu'elle s'en soit beaucoup étonnée, ni fort irritée." On dirait que cet écrivain a ignoré tous les règlements des conciles qui se sont occupés de ce sujet, et dont les noms seuls rempliraient une page entière. On dirait qu'il n'a pas entendu parler de ces prêtres, de ces évêques, qui se dévouaient au rachat des captifs, des esclaves. Pense-t-il que c'est une peinture de pure imagination, que ce bel épisode des martyrs de Chateaubriand, où cet écrivain nous montre un vieux prêtre dans les forêts de la Germanie, qui s'est livré captif lui-même pour délivrer un esclave, et qui passe sa vie à soulager les maux et à sanctifier les âmes de ses compagnons de servitude ? Oui, c'est l'Eglise qui s'est occupée surtout de l'abolition de l'esclavage ; et tandis que le reste du monde tenait à cette institution qui faisait la

richesse, le bien-être des maîtres de ce monde, elle s'opposait au torrent de l'opinion publique. On a dit que c'est l'Eglise qui a engendré ces siècles qu'on a appelés siècles de ténèbre, de fanatisme, d'asservissement, et c'est dans ces âges mêmes qu'elle effaçait cette grande tache de la société, qu'elle faisait tous ses efforts pour détruire ce monstre hideux de l'esclavage ? C'est *elle* qui travaillait à la civilisation du genre humain, tandis que le monde sommeillait. C'est elle qui imposait un frein aux rois, lorsque leur autorité sans bornes eut autrement tout envahi ! C'est elle qui faisait balance au pouvoir des nobles, et qui ne cessait de répéter aux puissances que tous les hommes sont égaux devant Dieu. Tandis que la féodalité, reste affaiblis de l'esclavage, régnait en Europe, l'Eglise admettait dans ses ordres les plus élevés, les esclaves eux-mêmes, après leur avoir conféré la liberté,—et il est à remarquer, que l'Eglise n'a jamais sanctionné complêtement la féodalité. Elle sortait de son sanctuaire une fois par règne pour conserver l'autorité du chef de la nation, mais jamais l'a-t-on vu mettre son sceau à la puissance exagérée d'une famille noble. Jamais en un mot elle n'a favorisé les grands aux dépens des petits. Et tandis que son égide défendait l'autorité des rois contre les attaques de leurs sujets, elle protégeait également les peuples contre l'ambition de leurs rois. Et en face de tout cela que deviennent les phrases de M. Guizot qui dit qu'il a fallu une multitude de causes, un grand développement d'autres idées, d'autres principes de civilisation, pour abolir ce mal des maux, cette iniquité des iniquités. Il reconnait bien ensuite que l'Eglise a contribué *un peu* à cette œuvre. Mais n'avons-nous pas assez dit pour prouver qu'elle a tout fait ? Un volume ne suffirait pas s'il fallait tout rapporter en détail ; mais ce que nous avons dit de général, nous sommes prêt à le prouver. Les autorités, les documents, les rapports des conciles, les œuvres des saints pères, les formules de manumission sont là. Que ceux qui doutent aillent les consulter.

Dans nos siècles aussi, nous avons vu germer un rejeton affreux de cette plante empoisonnée ; une des têtes de cette Hydre de Lerne, a vécu jusqu'à nos jours. L'esclavage a dégradé le sol de l'Amérique ! Mais la religion a toujours été à son poste. Elle a pris la défense d'abord des Indiens, et plus

tard des nègres. Parmi la multitude de leurs défenseurs, ont brillé deux hommes : l'un lançant contre les oppresseurs des traits d'éloquence enflammés par son zèle ; l'autre dévoué au service des nègres, et se faisant leur frère, leur médecin, leur apôtre : l'un proclamant hardiment la liberté humaine, relevant l'esclave à la hauteur de la dignité de l'homme ; l'autre s'abaissant au niveau des esclaves, les consolant, les fortifiant, les convertissant : on le voit passer 40 années à leur service : 40 années de douceur, de patience, de charité angéliques. Au premier appartient la force de la parole, au second la force des œuvres. Les noms de Las Casas, de Pierre Claver, méritent d'être gravés en caractères ineffaçables sur le piedestal de la statue de la liberté. Et si nous jetons les yeux sur notre patrie heureuse, nous nous écrions : " O Liberté chérie ! à qui te devons-nous ? Liberté véritable, liberté de sentiment, liberté de personne, liberté bien entendue, qui mérite d'être appelée liberté des enfants de Dieu ; qui devant recevoir ton accomplissement dans l'éternité, nous fait jouir déjà de tes bienfaits sur cette terre ! N'est-ce pas à la religion chrétienne, messieurs, que nous la devons ? n'est-ce pas elle qui a régénéré le monde, et rompu les chaînes qui le chargeaient ? Oui, c'est elle qui a opéré ce renouvellement des peuples. C'est à elle que nous devons la doctrine, les enseignements, les œuvres qui font la lumière, la liberté et le bonheur du Canada.
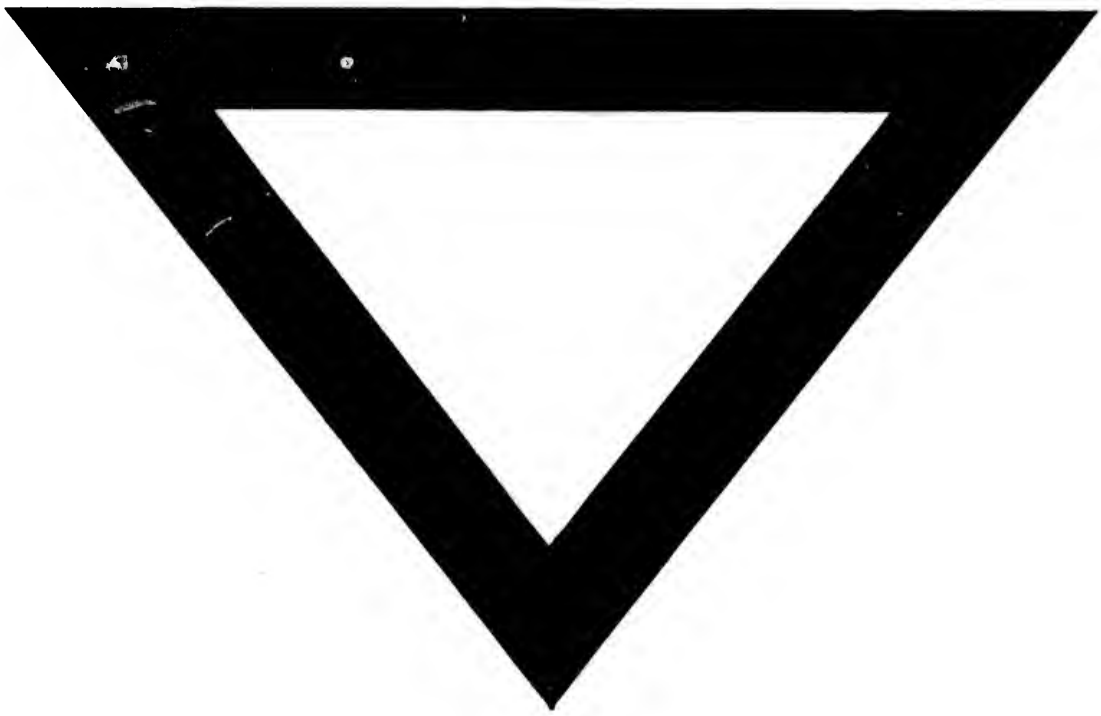
GEORGE DESBARATS, Jr.